

L'ACTION

N°420
Janvier 2018

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

Avec la nouvelle année on s'échange les vœux, ceux du capital furent exhaussés par ordonnances dès la fin de l'année passée.

Nos vœux de bonne année seront un peu plus difficiles à se réaliser puisque le PLFSS (plan de financement de la sécurité sociale) 2018 a pris un gros coup de rabot, il faudra payer plus pour se faire soigner au travers des complémentaires « santé » que vont subir les hausses du forfait journalier ou celles de certains actes de médecine par exemple.

Les augmentations significatives il y en a depuis 2018 à part sur les salaires : hausse de la CSG, du gaz, du tabac et des carburants.

Un chômage structuré à 10 % car les mesures mises en œuvre par le gouvernement sont des mesures qui facilitent les fermetures des entreprises. Les employeurs n'ont pas mis longtemps à inaugurer les ruptures conventionnelles collectives pour gonfler le chiffre des demandeurs d'emploi comme c'est le cas chez PSA. Pourtant ce seront eux qui sont les victimes de cette politique et qui vont être une fois de plus montrer du doigt, et sanctionner. Macron a insisté sur le fait de contrôler plus les chômeurs et de réduire les allocations qui leur sont dues. Aucune mesure n'est prise pour sanctionner les entreprises qui se gavent des deniers publics sans aucune contrepartie citoyenne.

L'industrie continue d'être démantelée avec l'aide de nos impôts.

Je voudrai être plus optimiste mais pour cela il faut absolument que nous retrouvions les liens de solidarité qui permettent de balayer le « chacun pour soi » afin de porter ensemble nos revendications car ce qui est bon pour l'autre le devient pour moi. C'est ensemble que l'on pourra reconquérir des droits.

Le patronat a repris ce que le salariat avait mis un siècle à obtenir, heure par heure, jour par jour, au prix de nombreuses luttes.

Il faut dès 2018 réagir et reconstruire une société où l'épanouissement de l'être soit un indicateur, au lieu de prendre pour seul indicateur le CAC 40 et l'enrichissement des actionnaires.

Et puis pour finir une lueur de lucidité chez les patrons, pour être leur leader il ne faut pas avoir plus de 65 ans alors que ces mêmes patrons nous demandent d'être performants jusqu'à 67 ans.

Alors vous voyez il y a de l'espoir...

La CGT Michelin vous souhaite ses meilleurs vœux.

Serge PAGNON



SOMMAIRE

Page 1 – Edito
Page 2 – « Ranking forcé » pour mieux licencier / Michelin peine à recruter
Page 3 – Plan de sauvegarde de l'emploi / Pénibilité / Macron et Médef en marche vers la destruction et la précarité des emplois
Page 4 – Logistique : on attend toujours / La grande arnaque / Bulletin de syndicalisation

« RANKING FORCÉ » POUR MIEUX LICENCIER

licenciement pour Insuffisance Professionnelle ou défaut de performances pour compléter à moindre coût les plans de suppressions de postes

Etape 1) Pression hiérarchique

Lorsqu'un Manager a décidé de se séparer d'un membre de son équipe, pour X raison, il va le mettre sous pression. En soufflant le froid et le chaud, il va chercher à le déstabiliser. Il va lui faire des reproches, pas assez efficace, un peu trop absent (même si c'est pour raison médicale) ... « Tu n'as pas le temps ?! Mais c'est que tu ne t'organises pas bien, tu es trop lent... »

Une autre technique, c'est celle de l'isolement du reste de l'équipe. Vous devenez le maillon faible, vous passez du « côté obscur » ... les membres de votre équipe s'éloignent de plus en plus de vous, au cas où on les associe à vous. Ils commencent à vous ignorer et vous disent à peine bonjour.

Etape 2) PGD = sous-évaluation

Comme vous avez résisté à la pression et qu'il n'a pas réussi à vous faire démissionner, et bien, le « Ranking forcé » c'est la nouvelle arme pour vous soustraire aux effectifs.

Votre Manager vous sous-évalue, vous devenez incompetent à ses yeux ainsi qu'à votre PDG il vous met la plus mauvaise appréciation, la même que l'année précédente. Suite à ces notes, il vous impose un plan d'amélioration que vous êtes dans l'obligation de réaliser.

A la fin du compte-rendu final du plan d'amélioration, votre manager et votre gestionnaire de carrière, qui lui a fait du très bon boulot, vous dira de rester chez vous le lendemain ; que ce n'est plus la peine de venir.

Et là, vous êtes sonné, vous ne comprenez pas ce qui vous arrive, vous réunissez un peu vos esprits, et vos effets personnels, et vous prenez la porte.

Début 2014, je me trouvais dans un service SP en pleine restructuration avec le CDS, baisse des effectifs, nouvelles procédures qui évoluaient au fil de l'eau.

Février : Burn-out, deux semaines d'hospitalisation, deux mois d'arrêt maladie. A mon retour, je fus suivie par la Médecine du travail, je remplissais leur questionnaire sur les risques psychosociaux, à chaque visite, mais pourquoi au final ?

PGD du bilan de l'année 2014 = 6

Début 2015, j'avais une nouvelle Manager, que je voyais toutes les semaines.

Le 30 mai 2016, en fin de matinée, je suis avec ma hiérarchique et ma gestionnaire. Selon elles, je n'ai pas tenu la totalité du plan d'amélioration.

Ma gestionnaire me dit que ce n'est pas la peine de venir demain, que je reste chez moi, qu'on m'écrira. Je lui demandais si elle pouvait faire ça, elle me répondit qu'elle avait tous les droits.

Je sortis de son bureau, je retournai à la plateforme, je pris quelques affaires (le reste me serait rendu en septembre, au retour de congés de ma gestionnaire).

Après un entretien préalable de licenciement, je reçus ma lettre de licenciement le 18 juin 2016, vingt ans après ma journée d'entretiens d'embauche jour pour jour.

« Une personne est évaluée en fonction de ses compétences globales », la PGD.

Le Ranking forcé est une politique consistant à sous-évaluer des salariés pour les licencier plus facilement.

MICHELIN PEINE À RECRUTER !!!



Depuis des mois et des mois, l'entreprise nous dit qu'elle n'arrive pas à recruter, et notamment sur les usines de Cholet et de la Roches/Yon. Mais ce ne sont pas les seuls sites où Michelin rencontre des difficultés à embaucher. C'est la même chose en Pologne, en Roumanie...

Pourquoi ??? Facile à comprendre, le scénario est le même partout, salaire en dessous des autres entreprises environnantes, horaires de travail atypiques, travail du week-end et jours fériés, conditions de travail désastreuses.

Et oui, l'entreprise au sympathique bibendum comme emblème, n'attire plus les jeunes afin d'être exploiter.

Malgré des résultats record chaque année, la répartition des richesses à la sauce Michelin continue de s'appliquer. A l'entreprise le poulet, aux salariés la salade.

C'est ça « Avancer Ensemble ».

PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

C'est reparti, après le plan de suppression de 500 postes en 2016, Michelin remet la gomme en 17 avec un nouveau plan de suppression de 970 postes collaborateurs et cadres. Sans compter bien sûr les sous-traitants, prestataires et intérimaires. Dans sa communication, Michelin est fier de dire qu'il n'y aura pas de départs contraints et que la plupart seront des préretraites. Bien sûr, les conditions et l'ambiance de travail étant tellement pourries que tout le monde veut partir, partir et toucher la prime.

Ceux qui vont rester vont souffrir encore plus. Combien d'entre nous font des journées à rallonge, finissent des dossiers à la maison, le soir, le week-end ? Combien d'entre nous ne comprennent pas la finalité de leur travail ? La réorganisation et les suppressions de postes qui arrivent vont amener un brassage de postes sans précédent et des contraintes supplémentaires sur les salariés. La CGT exige que les mutations, les changements de postes ne soient pas contraints non plus, que les salariés puissent choisir le poste qui leur convient, avec une période d'essai et un droit à l'erreur.

Michelin une fois de plus prend des mesures qui opposent les agents et les cadres-collaborateurs. L'exonération de cotisations sociales et d'impôt de la prime de fin de carrière n'est appliquée que dans le cadre du PSE donc pour les suppressions de poste. Réclamer l'exonération pour tous équivaut à réclamer des suppressions de postes. La CGT ne fera pas ça. Michelin a les moyens, d'augmenter les salaires, de reconnaître la pénibilité des postes agents et financer des préretraites à 100 %, embaucher en CDI les jeunes, les cdd, les intérimaires. Il n'y a aucune justification économique pour motiver ce PSE, l'expert du CCE le confirme. C'est seulement pour générer plus de profit pour les actionnaires que Michelin détruit des emplois.

Ce nouveau PSE aura des conséquences directes sur le budget du Comité d'Entreprise, - 13 % de dotation.

Les suppressions de postes chez Michelin ne sont pas plus douces, plus nobles que dans les autres entreprises. 970 salariés c'est une belle entreprise qui disparaît de Clermont, le silence des médias en la matière est incompréhensible. Après avoir vidé les ateliers de fabrication, Michelin s'attaque aux bureaux de recherche et de gestion de son siège.

La CGT n'a pas signé ce nouveau plan de suppression d'emploi.

La CGT est là pour vous renseigner et vous aider mais elle ne peut rien sans vous.

Syndiquez-vous, rejoignez la CGT.

PÉNIBILITÉ

Deux réunions programmées par la direction avec une volonté affichée de ne rien vouloir négocier, juste sans tenir aux obligations légales.

C'est en résumé ce qu'il faut retenir.

Rien pour la prévention, au contraire les dispositifs mis en place au fil des années dans l'entreprise dégradent encore plus les conditions de travail notamment le travail en 4x8 ou 5x8, travail des dimanches et jours fériés qui déstructurent la vie familiale, la charge de travail qui ne cesse d'augmenter, la pression individuelle et collective.....

Rien pour la réparation, la direction considérant que les 3 mois supplémentaires accorder dans la GPEC est suffisant pour « réparer » une vie de situation ou de travaux pénible.

Pour le patron, fi de la santé dégradée à vie, de l'espérance de vie réduite de 8 à 10 ans.....

Macron et Medef en marche vers la destruction et la précarité des emplois, pour le plus grand bonheur des patrons

2017 : le code du travail est mis à mal et les licenciements sont facilités.

2018 : parmi les points qui favorisent les licenciements, on peut noter le plafonnement des indemnités prud'homales, le fait qu'un employeur ne pourra plus être condamné sur la forme si les prud'hommes lui donnent raison sur le fond ou encore la création d'un dispositif de rupture conventionnelle collective qui rend possible la définition d'un cadre commun de départs volontaires. Déclencher un plan de licenciement économique, fermer des usines, des mesures désormais plus faciles pour les entreprises. Les salariés auront deux fois moins de temps pour contester leur licenciement aux prud'hommes.

Le contrôle des chômeurs est durci. Chaque demandeur d'emploi devra remplir un rapport d'activité mensuel listant l'ensemble des démarches effectuées pour favoriser son retour vers l'emploi, sous peine de perdre tous ses droits. Monsieur Gattaz, numéro 1 du MEDEF, souhaitait ce rapport journalier ou hebdomadaire. Donc, 6 millions de chômeurs devraient fournir des justificatifs pour une indemnité quand 577 députés sont incapables de le faire.

2019 : toute absence au travail sera passible de 10 000 € d'amende et 6 mois de prison avec sursis.

2020 : les chômeurs seront condamnés aux travaux forcés pour bâtir le nouveau, et luxueux, siège du MEDEF.

Evidemment 2019/2020 ne sont que fiction, le trait est volontairement mordu pour imager la situation vers laquelle nous nous dirigeons. Mais n'attendons pas que cette fiction devienne réalité.

LOGISTIQUE : ON ATTEND TOUJOURS

Au CE de novembre l'entreprise nous annonce : « l'arrêt du projet de logistique Grand Clermont ». Ce projet annoncé en juin visait à convertir les ateliers du service D à la Combaude en magasin logistique. Pas de surprise pour les élus, ces bâtiments dépouillés de leurs salariés et de leur production offraient une surface libre pour stocker des pneus. Mais à quel prix ? C'est la première question qui est venue, convertir des ateliers de fabrication en magasin de stockage nécessite des transformations importantes donc coûteuses. Repoussés très loin par les représentants de la direction porteurs du projet nos doutes s'avèrent justifiés.

En 2015 dans le PSE de la logistique, la direction avait annoncé l'agrandissement du site de Chantemerle, ainsi que son automatisation. 2 ans plus tard pas le moindre début de travaux et une étude inutile qui ne fait que retarder la prise de décision.

Pendant ce temps, Michelin continue de louer des magasins de débord, les salariés continuent de jongler entre plusieurs sites de stockage, les conditions de travail sont déplorables, les conditions de stockage sont dangereuses, les livraisons prennent du retard...

La CGT exige que Michelin tienne ses promesses : agrandir et automatiser le magasin de Chantemerle.



LA GRANDE ARNAQUE !!!

ARNAQUE

Le gouvernement Hongrois a revu dernièrement, à travers une loi, le salaire minimum à la hausse, et les entreprises ont eu l'obligation de mener des négociations avec les organisations syndicales.

Ce qui aurait dû être une bonne nouvelle pour les salariés Michelin, s'est soldé par un véritable couac, une arnaque.

La direction Michelin, pour combler cette hausse de salaire, a amputé le 13^{ème} mois de moitié pour la transférer dans le salaire. Ce qui veut dire que le salaire aura été gonflé de manière artificielle, puisqu'à la fin de l'année, le salaire annuel restera inchangé.

A travers les nouvelles ordonnances « MACRON », c'est ce genre de négociations qui nous attends, des négociations à la baisse, avec des acquis qui sont dans le viseur de l'entreprise depuis longtemps, tel que, 13^{ème} mois, prime d'ancienneté, jours de carence, etc...

C'est ça « Avancer Ensemble ».

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au :
04.73.36.07.71

et par mail : cgt.michelin@wanadoo.fr

Contacts délégués syndicaux :

Jean Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean Paul Cognet : 06.08.90.57.60

Serge Pagnon : 06.46.12.19.03

Bulletin d'Adhésion



Nom - Prénom

Adresse

Code Postal - Ville

Atelier - Usine

@ : ☎ :

bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.